



Prestations de sécurité privée des bâtiments de l'État

Stratégie achat de l'Etat 2020 - 2025

Chiffre clé

237 millions d'euros
de dépenses en 2020



**Les achats de prestations de sécurité
privée des bâtiments de l'État
aujourd'hui**

En 2020, le montant des dépenses annuelles de l'Etat sur ce segment d'achat représentait 237 millions d'euros réparti sur l'ensemble des ministères.

L'augmentation des dépenses de 39 %, entre 2015 et 2020, est due à une mutualisation accrue des prestations dans un contexte de sécurité renforcée suite aux attentats de 2015, aux mouvements sociaux de 2018 et 2019 et aux exigences sanitaires COVID depuis janvier 2020.

De plus, cette stratégie s'inscrit dans un contexte particulier qui implique une forte anticipation et adaptation de nos achats de gardiennage et de sécurité :

- les événements sportifs en France en 2023 et 2024 (JO de Paris) vont créer une tension importante sur l'offre dans ce secteur ;
- la menace terroriste implique un accroissement de la protection des sites des services de l'Etat ;
- en particulier, l'activité des tribunaux et cours d'assises (MINJU) est fortement impactée par les jugements des attentats concernant la période écoulée et ce, à partir de 2020.



Les pratiques actuelles de l'Etat

La mutualisation des achats de prestations de sécurité privée est engagée depuis plusieurs années tant au niveau ministériel qu'interministériel. Ces contrats sont portés par les plateformes régionales achats (PFRA) et le ministère des Armées pour les sites relevant de son autorité ou confiés à l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

Les achats concernent de nombreuses implantations et des enjeux importants existent en termes de performance environnementale comme en termes de dispositions sociales du fait de la part importante de main d'œuvre nécessaire dans le domaine d'activité économique de de la sécurité privée.



Le marché fournisseurs

Le marché fournisseurs est constitué de grandes entreprises et d'un fort vivier de PME. Ainsi, sur 11 519 entreprises recensées à l'échelle nationale, 69 % sont des auto-entreprises (essentiellement sous-traitants pour les activités cynophiles/maître-chien), 28 % comptent de 2 à 499 salariés et 2 % comptent de 500 à + de 1000 salariés. .

Les entreprises susceptibles de répondre aux appels d'offres du secteur public appartiennent aux deux dernières catégories..

Une démarche RSE a été mise en place par de nombreuses entreprises du secteur via des actions en faveur de la préservation de la biodiversité et de la santé humaine ainsi que de l'amélioration du cadre de travail des salariés.

Les objectifs de l'Etat

- Une optimisation de la mutualisation des marchés
- 90 % des marchés portés par des PME
- 100 % des marchés avec une disposition environnementale
- 100% des marchés avec des dispositions sociales (insertion, égalité femme/homme, formation)
- Capter les innovations proposées dans ce domaine en matière de nouvelles techniques, outils, matériaux.

La stratégie achat 2020-2025



Le périmètre

Les prestations couvertes par la stratégie achat sont :

- les prestations de prévention et de surveillance par agent qui assurent des services de garde, de ronde de surveillance, de contrôle d'accès, de différents dispositifs de sécurité comme la sécurité incendie et l'assistance à personnes ;
- la télésurveillance et la télé-vidéosurveillance sur des sites sensibles et non sensibles.

Sont exclus du périmètre de la stratégie achat :

- la sûreté électronique composée d'achat, d'installation et de maintenance d'équipements de système de protection (exemple : caméras de surveillance, de système de détection d'intrusion, de détection de métaux, d'explosifs, d'appareils de contrôle d'accès (portiques, badgeuse...)) ;
- la sécurité incendie composée d'achat, d'installation et de maintenance d'équipements de système de protection et de lutte contre les incendies ;
- le transport de fonds et logistique de valeurs ;
- la sûreté aérienne et aéroportuaire ;
- la protection physique et rapprochée des personnes ;
- la formation aux métiers de la sécurité.



Comment et par qui a-t-elle été élaborée et validée ?

La stratégie achat a été élaborée par une équipe interministérielle composée de représentants de tous profils (acheteurs, prescripteurs, gestionnaires de sites) désignés par les missions achat des ministères, les plateformes régionales achat et des établissements publics.

Elle a été validée par la DAE le 16 décembre 2020 en comité des achats de l'Etat réunissant les responsables ministériels des achats de chaque ministère sous la présidence du directeur des achats de l'Etat.

A qui s'applique-t-elle ?



La stratégie d'achat de prestations de sécurité privée interministérielle s'applique à l'ensemble des services de l'Etat (administration centrale et services déconcentrés) en France métropolitaine.

Les établissements publics de l'Etat peuvent adhérer aux marchés mutualisés régionaux



Les axes de la stratégie

Le développement de la performance économique



- Anticipation des renchérissements des coûts et des risques pour la continuité de service, liés aux événements sportifs à venir (coûts évités de 10 %, environ) et au contexte de menace terroriste.
- Mutualisation du besoin interministériel et des établissements publics, augmentant l'attractivité des marchés auprès des soumissionnaires potentiels.
- Gain en coûts complets :
 - gains achat, réduction du nombre de procédures, regroupement des commandes et des factures, dématérialisation, maîtrise des devis, fluidité de la gestion des anomalies et de l'insatisfaction client ;
 - amélioration de l'efficacité du processus achats ;
 - intégration de nouvelles technologies grâce à une veille sur les innovations proposées par les PME

Un recours accru aux PME



- Allotissements géographiques permettant l'accès aux PME.
- Optimisation du cahier des charges (simplicité, lisibilité, attractivité)

La performance environnementale et sociale



- Maîtrise des activités impactantes pour l'environnement s'agissant des déplacements des agents et de l'utilisation de vêtements de travail (impacts de l'industrie textile et génération de déchets).
- Obligation de vigilance du donneur d'ordre vis-à-vis du travail dissimulé.
- Montée en compétences et formation continue des agents.
- Insertion de publics éloignés de l'emploi.
- Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Amélioration de l'efficacité du processus achat



La réduction du nombre de procédures permet une économie de gestion. La réduction du nombre de commandes et le regroupement des factures doivent être encouragés et la dématérialisation doit être recherchée,

Le suivi des fournisseurs



Un suivi de la qualité de service est mis en place notamment via des indicateurs de performance, des enquêtes de satisfaction et des réunions de bilans tous les six mois.

Les bénéfices pour les services

- *Des supports contractuels faciles d'emploi correspondant à la diversité des besoins.*
- *Des prestations conformes aux normes sanitaires et environnementales*
- *Un dispositif de commande et de suivi de la qualité de service fluide.*

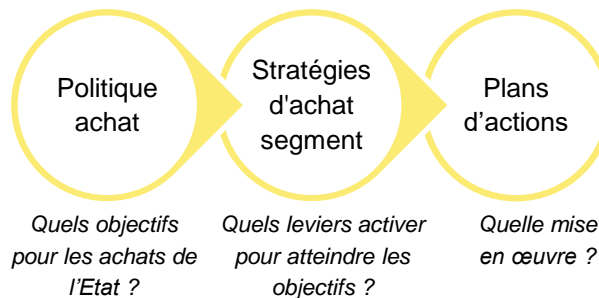
Mémo sur les achats de l'Etat

La politique achat de l'Etat

Elle est au service des politiques publiques et se décline autour de **5 axes** :

- contribuer à la **maîtrise des dépenses** de fonctionnement ;
 - prendre en compte les **objectifs environnementaux** ;
 - promouvoir la mise en œuvre des **dispositions sociales** dans les marchés ;
 - favoriser l'accès des **PME** à la commande publique ;
 - inciter au choix de **solutions innovantes** .
- **16 domaines** d'achat (ex. informatique et télécommunication)
 - **65 segments** d'achat (ex. matériel informatique ; prestations informatiques ; etc.)
 - **378 sous-segments** d'achat (ex. micro-ordinateurs ; serveurs ; etc.)

La nomenclature achat



Les leviers achat

Les leviers les plus couramment utilisés par l'acheteur sont notamment :

- l'**allotissement** ;
 - la **mutualisation** des achats ;
 - la **standardisation** des besoins ;
 - la **négociation** dès que le code de la commande publique le permet ;
 - l'**intégration de dispositions** sociales et environnementales
- elle **définit les leviers et les objectifs de performance** attendus sur un segment ;
 - elle est élaborée sur la base d'une **analyse exhaustive des besoins** comme du **potentiel du marché fournisseurs**;
 - elle peut proposer, dans certains cas, des **leviers différents** selon les périmètres ministériels ;
 - elle **précise le plan d'actions** et la structure contractuelle pour les années à venir ;
 - elle est **appliquée par l'ensemble des services**.

La stratégie achat segment

Pour en savoir plus

Rendez-vous sur le site internet de la direction des achats de l'Etat <http://www.economie.gouv.fr/dae> ou sur le Portail interministériel des achats, via cette adresse : <https://dae.alize.finances.rie.gouv.fr>

Contact : domaine-immobilier.dae@finances.gouv.fr

Création - Direction des achats de l'Etat